



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi, 12 octobre 2016 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Sara Downs	Commissaire (vidéoconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (vidéoconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (vidéoconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (vidéoconférence)
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Patsy Poulin	Commissaire-parent (vidéoconférence)
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire
Absent:	Kevin Jack	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
En présence:	François Garon	Technicien informatique
	Sandra Wright Griffin	Secrétaire générale par intérim
	Yves Lambert	Trésorier, SECQ et Enseignant à l'Académie de Trois-Rivières
	Yves Lorange	Directeur des ressources financières et matérielles et transport scolaire
	Melanie Simard	Secrétaire de gestion

16-10.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h01.

16-10.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants dans Item 10. Affaires nouvelles :

- 10. f) Course annuelle « cross-country » de la CSCQ (20^e édition);
- 10. g) Projet de loi n° 105;
- 10. h) Modules de jeux à l'École Dollard-des-Ormeaux.

16-10.03 **Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question.

16-10.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

16-10.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

16-10.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2016**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi, 16 septembre 2016 tel qu'il a été distribué.

16-10.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

16-10.08 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- « VEQ Fall Fest » - 17 septembre 2016
- Réunion du Comité exécutif de la CSCQ - 20 septembre 2016
- Projet de loi n° 105 - Auditions publiques - 21 septembre 2016
- Cérémonie de première pelletée de terre à DDO - 23 septembre 2016
- Cérémonie d'inauguration de RRS - 30 septembre 2016
- Course annuelle « cross-country » de la CSCQ (20^e édition) - 1 octobre 2016
- Réunion de l'ordre du jour - 3 octobre 2016
- Réunion du Comité des ressources humaines - 4 octobre 2016

16-10.09 **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) 20^e édition de la course annuelle « cross-county » de la CSCQ
- c) Comité de relations de travaux
 - i) Employés cadre - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Politique sur les pratiques privées (dépôt)

La version préliminaire de la Politique sur les pratiques privées a été déposée aux fins de consultations.

b) Association régionale de sport étudiant : Québec - frais et représentants

i) Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation à l'Association régionale de sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches basée sur un montant de 0.23 \$ par étudiant pour les élèves du primaire et du secondaire qui fréquentent la Commission scolaire Central Québec dans les régions administratives 03 et 12 et basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ii) Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec mandate M. Edward Sweeney (enseignant à l'École secondaire Q.H.S.) au niveau secondaire et M. Gary Kenler (directeur à l'École primaire de l'Everest) au niveau primaire, à représenter la Commission scolaire auprès de l'Association régionale de sport étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches pour l'année scolaire 2016-2017. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association a soumis à notre attention. À cet effet, les délégués sont officiellement mandatés pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

c) Association régionale de sport étudiant : Saguenay-Lac-Saint-Jean - frais et représentant

i) Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation à l'Association régionale de sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean de l'ordre de 150,00 \$ basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit l'Association, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ii) Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec mandate M. Jamie Kirlin, à représenter la commission scolaire auprès de l'Association régionale de sport étudiant du Saguenay-Lac-St-Jean pour l'année scolaire 2016-2017. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association a soumis à notre attention. À cet effet, le délégué est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

d) Réseau du sport étudiant de la Mauricie : frais et représentant

- i) Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec paie une affiliation au Réseau du sport étudiant de la Mauricie basée sur un montant de \$ 1.71 par étudiant pour les élèves qui fréquentent l'École secondaire de La Tuque, l'Académie de Trois-Rivières et l'École secondaire de Shawinigan dans la région de la Mauricie et basée sur les inscriptions au 30 septembre de l'année en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau, conformément aux lettres patentes de cette dernière.
- ii) Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par E. Paradis et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec mandate M. Faisal Docter, à représenter la commission scolaire auprès du Réseau du sport étudiant de la Mauricie pour l'année scolaire 2016-2017. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau a soumis à notre attention. À cet effet, le délégué est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

C. Guay est arrivé à 19h29

e) Entente avec un établissement d'enseignement privé

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par P. Poulin et RÉSOLU à l'unanimité; QU'en vertu de l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique (LRQ, chap. I-13.3) et de l'article 61 de la Loi sur l'enseignement privé (LRQ, chap. E-9.1), la Commission scolaire Central Québec accepte de défrayer, conformément aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année 2017-2018, la scolarité de certains élèves de son territoire qui fréquentent par entente l'établissement privé Vanguard; et

QUE les élèves ainsi scolarisés sont inscrits en respectant les exigences de la Loi 101 sur la langue d'enseignement; et

QUE le directeur général est autorisé par la présente à signer au nom de la Commission scolaire Central Québec les ententes nécessaires à l'application de la présente résolution.

f) Course annuelle « cross-country » de la CSCQ (20^e édition)

ATTENDU que la course annuelle « cross-country » de la CSCQ n'a pas eu lieu en 2015, en raison du respect de l'intégralité du contrat de travail qui était en place;

ATTENDU que la 20^e édition de la course annuelle « cross-country » de la CSCQ a fait son retour cette année;

f) Course annuelle « cross-country » de la CSCQ (20^e édition) (continué)

ATTENDU que toutes les personnes impliquées (parents, enseignants, personnels et les autres bénévoles) dans cet événement à l'échelle de la commission scolaire l'ont fait sur une base purement volontaire;

ATTENDU que la course annuelle « cross-country » de la CSCQ rassemble nos élèves et que le Conseil des commissaires reconnaît que cet événement tisse des liens d'appartenance, forme une belle camaraderie au sein de la famille CSCQ, et encore plus;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité; QUE les organisateurs et tous les bénévoles, qui ont librement offert leur temps personnel pour faire de cet événement un succès retentissant, soient félicités et remerciés pour leur engagement par les membres du Conseil des commissaires.

g) Projet de loi n° 105

ATTENDU que le projet de loi n° 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* a été retiré par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que le projet de loi n° 105 : *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* a été présenté par le ministre de l'Éducation en juin 2016;

ATTENDU que le projet de loi n° 105 confirme l'engagement du gouvernement du Québec de maintenir les élections scolaires dans la province;

ATTENDU que la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) n'a pas été invitée à participer aux auditions publiques sur le projet de loi n° 105;

ATTENDU que les membres du Conseil des commissaires de la CSCQ sont fortement en accord avec un certain nombre de points soulevés dans le projet de loi n° 105;

ATTENDU que l'étude détaillée du projet de loi est encore en cours;

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉE par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec soumette respectueusement ce qui suit à l'attention du ministre de l'Éducation et les membres de la Commission de la culture et de l'éducation:

- La CSCQ appuie la décision du ministre d'accorder à tout commissaire représentant du comité de parents le droit de vote au conseil des commissaires;
- La CSCQ croit que la décision d'élire ou non un commissaire coopté devrait être à la seule discrétion de chaque commission scolaire;

g) Projet de loi n° 105 (continué)

- La CSCQ est en accord que les membres du Comité de répartition des ressources doivent, en majorité, être des directeurs d'école et de centre choisis par leurs pairs afin d'éviter toute politisation du comité;
- Les recommandations du Comité de répartition des ressources ne doivent pas être contraignantes pour le Conseil des commissaires, ledit Conseil doit demeurer l'entité de prise de décision et d'autorité et l'acceptation ou non des recommandations du Comité est faite par un vote majoritaire des membres du Conseil;
- Les pouvoirs du ministre doivent être clairement définis et limités à certaines situations décrites dans la législation de manière à éviter toute interférence ministérielle non-nécessaire dans la gestion de la commission scolaire; et

QUE cette résolution soit transmise au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi qu'aux membres de la Commission de la culture et de l'éducation.

h) Modules de jeux à l'École Dollard-des-Ormeaux

ATTENDU qu'en Septembre 2015, la municipalité de Shannon (la Municipalité) et le Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes (le Ministère) souhaitent devenir des partenaires actifs dans la vie scolaire des deux écoles sur leur territoire (L'École Dollard-des-Ormeaux et L'École Alexander-Wolff). Le Ministère a octroyé le financement nécessaire pour acquérir des modules de jeux, ces modules de jeux ont été installés par la Municipalité;

ATTENDU qu'après une inspection sommaire par un spécialiste accrédité de l'Association canadienne des parcs et loisir (ACPL) de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ), il a été déterminé que les modules de jeux comportaient de nombreuses anomalies qui pourraient compromettre la sécurité des enfants qui utiliseraient ces structures;

ATTENDU qu'un expert indépendant a été engagé afin d'inspecter lesdits modules de jeux installés aux écoles Dollard-des-Ormeaux et Alexander-Wolff. Des représentants de la Municipalité et de la CSCQ étaient présents lors de l'inspection. Un rapport a été fourni indiquant les changements qui devaient être apportés. La Municipalité a effectué les travaux afin d'éliminer les risques dangereux qui auraient pu compromettre la sécurité des enfants;

ATTENDU que la CSCQ et la Municipalité ont convenu, par l'intermédiaire d'une lettre d'entente, que les travaux supplémentaires qui seraient jugés nécessaires en ce qui a trait à l'état de l'équipement et l'entretien seraient effectués par la Municipalité et les coûts seraient assumés par eux. De plus, la CSCQ a indiqué que dans l'éventualité que les installations devaient être retirées, la Municipalité effectuerait les travaux et s'acquitterait de tous les coûts liés à un tel exercice;

16-10.10

Affaires nouvelles (continué)

h) Modules de jeux à l'École Dollard-des-Ormeaux (continué)

ATTENDU que dans une lettre du 24 novembre 2015, signée par M. Hugo Lépine, ancien directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, ce dernier confirmait qu'il était en accord avec tous les termes et les conditions énoncés dans la lettre d'entente;

ATTENDU que le président de la CSCQ a reçu une lettre provenant de la municipalité le 22 septembre 2016 ayant en pièce jointe une résolution indiquant que la Municipalité jugeait approprié de céder les aires de jeux à la CSCQ, et ce, sans frais. De plus, la Municipalité indiquait dans cette correspondance que les responsabilités liées à l'entretien et la maintenance seraient sous la responsabilité de la CSCQ;

ATTENDU que la Commission scolaire est en désaccord avec le transfert des responsabilités compte tenu de l'entente qui a été conclue entre la Municipalité et la CSCQ;

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la position de la Commission scolaire Central Québec est que l'entente qui a été conclue en novembre 2015 doit être maintenue.

16-10.11

Rapport des comités

a) Comité exécutif

Une rencontre a eu lieu le 20 septembre 2016. M. Burke a fait un rapport détaillé sur la rencontre.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 25 octobre 2016.

Il est noté qu'il s'agissait de la dernière séance du Conseil des commissaires pour les quatre commissaires-parents puisque leur mandat de deux ans est terminé;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires offre ses plus sincères remerciements à :

- Isabel Béland, représentant le niveau primaire
- Christian Falle, représentant les régions éloignées
- Stephen Nellis, représentant le niveau secondaire
- Patsy Poulin, représentant les élèves ayant des besoins spéciaux

Pour leur engagement et leur dévouement envers les écoles, les parents et les élèves de la Commission scolaire Central Québec et que leur haut niveau de présence aux séances soit noté.

16-10.11

Rapport des comités (continué)

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 17 octobre 2016.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 4 octobre 2016. E. Paradis, la présidente du comité a fait un rapport sur les items divers discutés lors de cette rencontre.

e) Comité de vérifications

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 1 novembre 2016.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Une rencontre a eu lieu le 4 octobre 2016. S. Burke a fait un rapport sur la rencontre.

i) Comité ad hoc pour les écoles Riverside

Il n'y a eu aucune rencontre. J. Robert et S. Burke ont faits un rapport au Conseil sur la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu à l'École régionale Riverside le 30 septembre 2016.

16-10.12

Association des commissions scolaires Anglophones du Québec

a) Rapport du Conseil d'administration

Aucun rapport a été fait.

b) Rapports des comités

Aucun rapport a été fait. Il a été noté que l'Assemblée générale annuel aura lieu le 15 octobre 2016.

16-10.13

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi, 16 novembre 2016 à 19 h 00.

16-10.14 **Période de questions**

a) Public

Il n'y eu aucune question.

b) Commissaires

Il n'y eu aucune question.

16-10.15 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

16.10.16 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon, APPUYÉ par J. Rosenhek de lever la séance à 20 h 02.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale par intérim

Stephen Burke
Président

Adopté le 16 novembre 2016.